



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Délibération n°2023-35 : approbation de la convention relative à la création des circuits de randonnée de la Vallée de la Bièvre « les rigoles du plateau »

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le lundi 5 juin 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à Geneviève SHATER, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS à Guy HALGAND, et Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Edwige BONNEFOY		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention,

Sur présentation du rapport de Mme DUMAS, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article unique : approuve la convention relative à la création des circuits de randonnée de la Vallée de la Bièvre, sur le territoire de la commune de Vauhallan « Les rigoles du plateau », avec le SIAB et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Essonne (CDRP91) et autorise M. le Maire à la signer.

Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230609-2023-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023